sence de ceke tombe, ou présence

entre la condicte de la contra del contra de la contra del l

# Dour Cartie d'une a bour Cantoine, à la ville étaient rance for que d'habitude

de cumul, qui trouvern dans les grands . Ce cumul, sibamedis de l'Etat tout le concours nécessaire recherché.

intérêts de la famille, Noir , qui es arrose de ton sang la demenre d'un JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS. DOI 200 200 1012 1000 bien méditer les leçons qui se dégagent des

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS

» Jeole vengerai be and soch begreb a p

Un an, Saumur. 18 tr. » c. Poste 24 tr. » c. Six mois, — 10 » — 13 7 50 1 25 8 5 1 2 1 3 7 50 1

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnemeut doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans one lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

## equal DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

poiltine de

3 heures 69 minutes du matin, Poste. 30 191 00 al 9 b emanio2 q en sonnes ob a Omnibus-Mixte.s 4 — 13 — soir, o Omnibus-Mixte. 1 - 33

Mixte. 9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus. 3 heures 03 minutes du matin, Mixte. Omnibus-Mixte. elle considererallogonine en Express. - Omnibus-Mixte. 12 <u>- 38 -</u> 4 <u>- 44 -</u> Omnibus. soir, Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## - Le nombre des individus arrêtés le 12 est s ou Chronique uPolitique dup sh le arrêle par des bourgeois. On affirme, d'une maniere certaine, que

of some LE SENAT ET LE MINISTÈRE. S TOPOS E

Le Sénat a eu la primieur des explications du cabinet sur trois points essentiels : la question religieuse, la question économique, la question de politique intérieure en les grace et

Sur la question religiense, le Sénat a adopté un ordre du jour molivé, qui approuve la ligne de conduite exposée par le comte Daru au nom du ministère ; ligne entièrement conforme p d'ailleurs, aux vues de l'ancien \* Mon cher Habeneck. cabinet.

Sur la question économique, le Sénat a adopté l'ordre du jour pur et simple. L'interpellation de M. de Butenval avait un avantage qui manquait à l'interpellation de M. Rouland, celui de se référer à des faits positifs ou à des décisions éventuelles. Elle a amené cette déclaration importante que le traité de commerce ne sera point dénoncé.

Sur la question relative à la politique intérieure, le Sénat a voté un ordre du jour, où il déclare qu'il accepte avec confiance les explications que lui a données le gouvernement.

La discussion de ces trois interpellations a mis en présence le Sénat et le nouveau cabinet, et nous pensons que l'un et l'autre n'out qu'à se féliciter des rapports qui se sont établisentre eux. L'adhésion de la haute Assemblée à la marche générale de la politique ministérielle est pour le cabinet une force et un appui qu'il saura apprécier.

L'interpellation de M. de Maupas et des sena-

teurs qui s'y sont associés, avait été dictée par un sentiment qui ne comportait, certes, aucune défiance de la part de ses honorables auteurs. Elle n'avait d'autre but que de fourninau nouveau cabinet une occasion de préciser son véritable programme ladaon innall .M

Quel est le vrai programme du ministère du 2 janvier? Est-ce celui du centre droit? est-ce celui du centre gauche?

C'est la question que M. de Maupas a posée très nettement en l'appuyant de hautes considérations tendant à démontrer la nécessité de compléter l'œuvre des réformes constitutionnelles, et de donner au nouveau régime ses conditions définitives de stabilité serpor stran

Cette thèse, développée avec beaucoup de talent, a été très-heureusement saisie par M. Emile Ollivier qui, pour la première fois. paraissait à la tribune du Sénat.

L'épreuve n'était pas pour le nouveau ministre sans quelque diluculte. Le Sénat et la Chambre sont composés d'éléments différents et demandent des qualités oratoires d'une nature diverse . 1-stroid tibuad of rag anisess

Au palais Bourbon, on est militant et passionné. L'éloquence y soulève ses enthousiasmes ou ses tempêtes. La parole de l'orateur s'inspire et s'exalte des émotions qu'elle fait naître, et la logique, la raison, l'esprit politique ne réussissent qu'à la condition d'y prendre l'allure vive ou la forme entraînante.

Au Luxembourg, tout est froid, calme, imposant. Là, les âges ne sont pas mêles; il n'y a point de partis qui se menacent. Ce n'est plus la lutte, c'est la contradiction. Ce qui est entrainant à la Chambre, serait souvent banal et deplace au Senal.

Tous ces esprits, fatigués par les diverses agitations qu'ils ont traversées, arrivés pour la plupart au second versant de la vie, ne se laissent ni séduire, ni emporter. On ne les domine que par la raison et la vérité, et la seule éloquence qu'ils subissent est cette éloquence grave, ferme, qui exclut tous les ornements inutiles et puise sa force dans la vigueur et la solidité de l'argumentation.

Pour M. Emile Ollivier, orateur brillant et facile, jusqu'à ce jour plus habitué à la discussion qu'à la pratique des graves affaires, l'épreuve était redoutable. Il l'a affrontée courageusement, et il s'en est tiré à son honneur.

Sans se dépouiller de ces formes un peu trop harmonicuses et sonores dont les girondins nous ont laissé de si grands modèles, M. Emile Ollivier s'était déjà pénétré du sentiment de l'assemblée devant laquelle il parlait, et l'on sentait l'effort de l'homme politique ses precautions et sa mesure dans l'élan de

On peut donc dire que M. Emile Ollivier a réussi au Sénat, et ce n'est pas, pour un nouveau ministre, dans les conditions où il arrivait, un succès sans importance.

Mais ce qui a fait le succès de l'éloquent garde des sceaux, ce n'est pas seulement sa parole, c'est son programme.

Programme libéral et conservateur que l'on peut caractériser par ces mots: liberté au pays, résistance à la Révolution.

M. Emile Ollivier, après avoir défini le sens général de la politique du nouveau cabinet, l'a précisé, en répondant à la question de M. de Maupas sur les manifestes des deux cen-

### PRIX DES INSERTIONS : Dans les annonces . . . . . . . . 20 c. la ligne.

Dans les fectames Dans les faits divers . . . . . . . 50 —
Dans toute autre parlie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES:
Du droit de refuser la publication des insertions reques et même
payées, sanf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au Bureau du Journal, place du Marché-Noir, et

Sur ce point, si controversé dans les journaux, M. Emile Ollivier s'est expliqué de manière à dissiper les incertitudes. & relivé moq

Il y a eu une transaction. vee govi ensailgio

L'élection des maires par les conseils municipaux est abandonnée. 9.1 .... somether sa neg

La question du partage du pouvoir constituant est réservée; mais elle est ouverte par là même, et il résulte des déclarations de M. Emile Ollivier que (le gouvernement y est évidemment favorable. syaq ab tastassags

C'est là un point d'une haute importance et que nous devous constater, of heart

Le programme du cabinet, ramené à sa formule exacte, c'est donc le progrès constitutionnel dans tous les sens, et la lutte contre les passions révolutionnaires.

Ouel sera le caractère de cette lutte? Par quels actes se traduira elle? Quelle sera la lione de démarcation antrollèque qu'il convient de respecter et les appels violents à l'émeute qu'il faut contenir l'eston erreleban'h zioprem

Les explications de M. Emile Ollivier n'ont pas eu, à cet égard, la même uetteté que sur la question des programmes. Cependant c'est là surtout qu'il importé, à l'heure actuelle, de ne pas faire fausse route, et de ne pas passer de la résistance à la réaction.

La doctrine de la répression à outrance et celle de la tolérance habile et patiente ont trouvé deux désenseurs dans M. le comte de Ségur d'Aguesseau et M. Magne.

M. de Ségur d'Aguesseau a parlé avec sa vivacité habituelle et réclamé, en termes énergiques jusqu'à l'emportement, l'application des

## 67 eral, est un MOTEBARONS un terroriste de la bande a Carrier, un novemi. Il a lue jadis ma

## fernune l-it L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT. - A mort I a mort, la schierat I hurdrent les paysans.

tueral!

Jirgar Inobiad DEUXIEME PARTIE. abnit se il -le pere Caxeaux d'un air Implacau Je le considère

is , stip and LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

execcable qu'il soit , a(.stiu&) l'avoir luge, l'ugeons-le

Ily eut un moment de silence, pendant lequel le jeune colonel et le vieux sergent demeurerent pensifs : l'un absorbé dans le souvenir de la mère Cazeaux, l'autre livré à une méditation philosophique sur les destinées de l'homme et la justice de Dieu.

Le pere Cazeaux s'arracha le premier à ses préoccupations.

- En verité, dit-il, la famille de Flavigny est joliment heureuse de l'avoir rencontré sur son chemin !

- Yous trouvez, père? répondit un peu au hasard Benedict, l'esprit encore méditatif.

- Parbleu! Ne lui as-tu pas sauvė dix fois la vie, à cette noble samille, au risque de le faire susiller ou de porter la tête sur l'échafaud? qui as méritait par l'ho

- Bah! c'est de l'histoire ancienne. Je ne m'en souvenais plus.

- Mais ce qui est de l'histoire moderne, c'est d'abord le rapide avancement de M. Raoul, qui est déjà lieutenant dans mon bataillon, grâce à toi...

- Et surtout à sa bravoure! répliqua vivement Bé-

- Il est très-brave, c'est clair comme le jour ; mais il est noble, c'est-à-dire encore un peu suspect. On lui eut fait attendre les épaulettes d'officier, si tu ne les avais pas énergiquement réclamées pour lui.

- C'eut été une injustice; en empêchant qu'on la commit, j'ai rempli mon devoir.

- Et je t'en félieite, vive Dieu! Mais il y a plus: En novembre dernier on allait vendre, comme biens d'émigrés, toutes les propriétés de la comtesse, de son fils et de Mile Blanche. Tu as écrit au ministre, tu as obtenu qu'on rayat les noms de Mme de Flavigny et de sa nièce de la liste de l'émigration, tu as fait lever le séquestre qui pesait sur leurs domaines seigneuriaux. Si bien que, par ton intervention et ton influence, cette famille, à laquelle tu t'es si souvent dévoué, est rentrée dans l'entière possession d'une richesse qui semblait perdue pour elle il y a six mois.

- Oui, mes démarches ont réussi complètement, et j'en rends graces au ciel ! dit le colonel avec animation. Mon mérite est d'ailleurs moins grand qu'on ne le suppose. Il m'a suffi, en effet, de prouver que le jeune comte de Flavigny servait dans mon régiment pour que le ministre, qui est un honnête homme, reconnût l'équité de mes demandes, et accordat à la mère, ainsi qu'à la cousine du lieutenant Raoul, tout le bénéfice de l'amnistie générale décrétée en faveur des Ven-

- A l'entendre, mon cher Benedict, s'écria le père Cazeaux avec une pointe d'impalience, tout a marché comme sur des roulettes, soit. Ce n'est pourtant pas sans peine que tu t'es fait délivrer à Paris les pièces qui régularisent la situation de Mme et de Mile de Flavigny.

\_\_ J'avoue qu'on se montrait assez mal disposé dans les bureaux du ministre. Aussi m'a-t-il fallu beaucoup de temps et de hautes protections pour obtenir les certificats que je demandais. Enfin, je les tiens là, dans mon portefeuille, paraphés, signés, visés. La comtesse et Mlie Blanche peuvent revenir à Morsanges : elles y seront en toute sécurité.

- A l'heure où nous parlons, elles ont sans doute touché la terre de France, et elles ont été reçues par M. Raoul, à qui tu as fait accorder un congé d'un mois, et qui est allé au-devant d'elles à Lorient.

Après une pause, le père Cazeaux reprit avec un effort de gaieté:

- A présent que la pacification de la Vendée est accomplie, et que la famille de Flavigny est rentrée dans la jouissance de tous ses biens, il est probable que M, Raoul va épouser Mile Blanche. Nous serons de la noce, n'est-ce pas ?

En entendant ces mots, Bénédict sentit son cœur frissonner. Il palit. Une minute après, il était calme et

- Je pense , dit-il, que ce mariage aura bientôt lieu. Aucun obstacle ne s'y oppose plus. Mais, hélas! nous n'y assisterons pas. Vous oubliez, mon père, que notre séjour à Paris s'est prolongé malgré moi , et qu'il nous faut sans relard retourner à l'armée. Demain nous nous remettrons en route sans avoir même revu Mme et Mile

Sa voix ne put s'empêcher de faiblir, ses levres eurent un léger frémissement.

- Le devoir avant tout ! dit sentencieusement le père Cazeaux... Et puis , ajouta-t-il , mon colonel n'est sans doute pas fâché de se soustraire à la manifestation d'une reconnaissance bien naturelle. Je comprends ca. Plus on rend service, moins on doit tenir à être re-

Ces paroles étaient à peine terminées lorsque plusieurs coups de feu, tirés à une petite distance, vinrent interrompre l'entretien. Presque aussitôt un homme

1870

M. Magne, que les appréciations de l'orateur sur la conduite de l'ancien cabinet ont amené à la tribune, a développé des vues très-élevées, très-sages, très-libérales. La liberté illimitée de la presse n'a pas été, de la part de M. Magne et de ses collègaes, un acte de faiblesse; elle a été una cte parfailement réfléchi et courageux, fondé sur le bon sens et la justice de l'opinion.

Les situations peuvent changer et la doctrine de l'impunité ne peut pas être érigée en doctrine gouvernementale absolue. Mais que le nouveau cabinet, qui trouvera dans les grands corps de l'Etat tout le concours nécessaire pour résister aux passions mauvaises, veuille bien méditer les leçons qui se dégagent des temps que nous venons de traverser.

BRUITS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

Conversations animées dans les couloirs du palais Bourbon, avant et après l'ouverture de la séance de samedi.

La discussion du règlement laisse décidément de plus en plus froids nos honorables députés; seuls, MM. Paul Bethmont, Guyot-Montpayroux, Magnin, Paulmier, Ernest Picard, et le marquis de Piré sont sur la brèche et paient de leurs personnes sans relâche, pour éviter à leurs collègues un règlement disciplinaire trop sévère.

Le marquis de Piré surtout se fait remarquer par sa vaillance.... Le spirituel député semble toujours avoir peur qu'on ne lui applique des peines trop fortes ou qu'on ne laisse point une assez grande initiative au droit d'interruption, — le premier, à ses yeux, des droits d'un représentant du pays.

Mais, nous le répétons, l'intérêt n'est pas, pour le quart d'heure, dans la discussion du règlement.

Les poursuites seront-elles ou non autorisées contre M. Henri Rochefort? Voilà ce qui fait le fond des conversations, pour ne pas dire des préoccupations.

Plusieurs membres du centre gauche cherpoursuites, tout en sauvegardant la susceptibilité du cabinet. M. Martel et M. le marquis d'Andelarre collaborent avec conviction à la rédaction d'un ordre du jour qui atteigne le but désiré; mais ce n'est pas chose

D'autre part, MM. le comte Daru et Emile Ollivier ne cachent pas que le nouveau ministère est résolu à faire de l'autorisation des poursuites une question de cabinet.

M. Thiers, à qui l'on demandait là dessus sou avis, a répondu :

— Il faut voir! Il faut voir! Obstination n'est pas fermeté, mais faiblesse n'est pas conciliation... Il faut voir.

On n'a pas trouvé que M. Thiers s'exprimat d'une façon bien lucide.

M. de Forcade La Roquette a fait son entrée comme député de Lot-et-Garonne. C'est à l'extrême-droite que l'ancien ministre de l'intérieur est allé s'assoir. Mais il paraît que ce n'est point là sa place définitive. Il doit s'installer au centre droit.

Ce n'est pas une question d'opinions politiques, c'est une question de ventilateur. Il souffie sur les bancs de la droite un tel vent coulis, que l'on ne peut être réactionnaire qu'à la condition d'être enrhumé.

Ce cumul, on le comprend, n'est guère recherché.

Le Corps-Législatif a rejeté un amendement de l'honorable M. Jérôme David, qui a seul donné quelque animation à la suite de la discussion du règlement.

Cet amendement, qui portait sur l'article 26 du projet relatif au droit d'initiative parlementaire, réclamait la faculté pour la Chambre de repousser, par la question préalable, toute proposition qu'elle considèrerait comme inconstitutionnelle.

La demandé en autorisation de poursuites contre M. Rochefort, a été samedi l'objet de ce qu'en langage parlementaire on appelle un vote d'épreuve.

M. de Kératry demandait que le débat, indiqué pour lundi, fût renvoyé à huit jours. A l'appui de cette proposition, il alléguait que le gouvernement ayant préparé un projet de loi pour transférer au jury la connaissance des délits de presse, il était convenable de laisser cette nouvelle législation s'établir, avant de donner cours aux poursuites contre le député de la première circonscription de la Seine. Sous cette question de forme et de temps, se posait toutefois, d'une manière non équivoque, la question de fait et de principe.

Combattue par M. le garde des sceaux, la motion d'ajournement de M. de Kératry a été repoussée à la majorité de 201 voix contre 39.

— Le conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, a adopté le projet de loi qui défère an inv les délits de presse.

an inv les délits de presse.

Un dernier article permet d'appliquer cette
nouvelle juridiction aux délits commis avant
la promulgation de la loi.

Le prince Napoléon, qui assistait à la séance, a soutenu le projet du gouvernement dans une improvisation des plus chaleureuses et des plus brillantes, accueillie à plusieurs reprises par les applaudissements du conseil.

On écrit de Paris, le 15 janvier :

On annonce que M. Henri Rochefort a dù avoir une rencontre avec M. René de Pont Jest, rédacteur du Figaro, à propos d'articles publiés dans ce dernier journal au sujet de divers incidents de ces jours derniers.

Chose plus grave, le père de seu Victor Noir, déjà malade, vient, dit-on, de succomber. Dans une lettre qu'il adresse au Rappel, M. Raspail s'inscrit pour 50 fr. sur la liste de souscription ouverte pour le monument de Victor Noir.

On avait parlé d'une agitation dans le faubourg Saint-Antoine, à Belleville, etc.; ces parties de la ville étaient, au contraire, plus tranquilles que d'habitude.

Le Rappel annonce que Garibaldi a traversé Paris, se rendant à Londres.

On parle de Ledru-Rollin ou de Gambetta pour défendre les intérêts de la famille Noir quand l'affaire viendra en audience publique.

Le portrait de Victor Noir en photographie se vend à profusion; il faudrait dire les deux portraits, car il est dans l'un à l'état de vie, à l'état de mort dans l'autre. Ce dernier est fait pour émouvoir le spectateur. De la poitrine de la victime, couchée dans son lit, s'échappe un jet de sang. Les journaux illustrés placent aussi dans leurs colonnes les portraits de la victime du prince Pierre.

M. Paschal Grousset, rédacteur de la Marseillaise, qui avait refusé de répondre à une citation lancée par l'un des juges d'instruction, a, dit-on, été arrêté hier soir.

Voici le texte de l'article, publié dans la Marseillaise, qui motive à la Chambre la demande d'autorisation de poursuites contre M. Henri Rochefort:

ASSASSINAT

commis par le prince Pierre Napoléon Bonaparte sur le citoyen Victor Noir.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

commise par le prince Pierre-Napoléon Bonaparle contre le citoyen Ulric de Fonvielle.

- J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin!
- » J'ai osé m'imaginer qu'un duel loyal était possible dans cette famille où le meurtre et le guet-apens sont de tradition et d'usage.
- partagé mon erreur, et aujourd'hui nous pleurons notre pauvre et cher ami Victor Noir, assassiné par le bandit Pierre-Napoléon Bonaparte.
- \* Voilà dix-huit ans que la France est entre les mains ensanglantées de ces coupe-jarrets, qui, non contents de mitrailler les républicains dans les rues, les attirent dans des piéges immondes pour les égorger à domicile.
- » Peuple français, est-ce que décidément tu ne trouves pas qu'en voilà assez ?

BENRI ROCHEFORT.

— Au cimelière, d'Auteuil, après quelques paroles prononcées par MM. Millière, Gustave Flourens, Louis Noir et Hamel, M. Ulric de Fonvielle s'exprime en ces termes : « Citoyens!

• En présence de cette tombe, en présence de vous tous, je jure que Victor Noir a été lâchement assassiné par un Bonaparte!

» Sans raisons, sans motifs, sans provocations de sa part, il a été tué froidement devant mes yeux.

» Mais attendons l'expiation !

- » Si nous n'obtenons rien de la justice impériale, nous aurons alors recours à la justice du peuple.
- » Victor Noir, mon ami, mon frère, toi qui as arrosé de ton sang la demeure d'un prince pour la sainte cause de la liberté, de la république.
- » Je te vengerai!
- » Je te vengerai!
- » Je te vengerai! » A 230 RIRS
- On dit que M. Rochefort, qui est dans un étal perpétuel d'agitation, qui ne mange ni ne dort, se trouve dans un état complet d'épuisement. Il serait question qu'il donnât sa démission de député, pour être remplacé par M. Ledru-Rollin; mais it s'agit encore de savoir si ce dernier se déciderait à prêter serment, ce qu'il a refusé jusqu'à ce jour.
- Le nombre des individus arrêtés le 12 est de quinze ou seize, tous gens inconnus; un a été arrêté par des bourgeois.

On assirme, d'une manière certaine, que Blanqui a été vu et qu'il s'est trouvé dans le mouvement.

ÉCHOS DE LA JOURNÉE DU 12 JANVIER.

Les incidents de mercredi ont amené, dans le camp de l'action, un schisme qui se traduit en récriminations des plus édifiantes.

On lit dans la Marseillaise :

- « Nous avons reçu hier la lettre suivante :
  - 12 janvier 1870.
  - » Mon cher Habeneck.
- Je vous prie de vouloir bien annoncer qu'à
  partir d'aujourd'hui je reste complètement
  étranger à la rédaction de la Marseillaise.
- Signé: Gustave Flourens. »
- M. Rochefort explique ainsi les motifs de la retraite de son ami Flourens:
- « Il y avait hier, parmi les démocrates qui assistaient au convoi de Victor Noir, deux opinions distinctes: les uns voulaient traverser Paris avec le cercueil, c'est-à-dire engager la lutte; les autres tenaient à conserver à la manifestation son caractère pacifique.
- » J'étais le seul député présent. La foule a cru devoir me consulter. Quand la foule est bien résolue à marcher, elle ne consulte personne.
- » Je savais que 100,000 hommes de troupes et tous les canons imaginables avaient été mis en réquisition. Nous étions, nous, peu ou point armés, et nous nous trouvions à Neuilly, c'està-dire presque en province, et obligés comme

effaré, fou de terreur, s'élança hors d'un massif et se dirigea en courant du côté de Bénédict et de son compagnon.

Une vingtaine de paysans, armés de fourches et de fusils, sortirent de la charmille derrière lui, et se mirent à sa poursuite en proférant des cris de mort. Le premier mouvement du colonel fut de courir au secours du malheureux ainsi menacé. Le père Cazeaux saisit son cheval à la bride et s'écria tout frissonnant:

- Prends garde, Bénédict! Tu vas te faire casser la tête! Et pour qui, grand Dieu! Mais vois donc! C'est lui!... C'est Roch Duhoux!

Bénédict examina le fugitif avec attention. Il le reconnut, et poussa un cri d'horreur et de dégoût, comme s'il eût marché sur un reptile venimeux.

C'était Roch Duhoux, en effet, Roch Duhoux l'espion, Roch Duhoux le sacristain de Marat, le pourvoyeur de guillotine, le chef de cette bande d'assassins subalternes qui, pendant tout le règne de Carrier, avait rempli le pays nantais d'épouvante et d'abominations. Sa hideuse puissance, par bonheur, n'avait pas survécu au crédit du sanglant proconsul. En butte à l'exécration universelle, bien certain du sort qui l'attendait dans une ville dont chaque pavé gardait une goulte du sang qu'il avait versé, il avait pris la résolution de gagner Paris, avec l'espoir de s'y confondre plus aisément dans la

foule; mais des la première étape il avait été reconnu et n'avait que par miracle échappé à la mort. Depuis ce temps, forcé d'éviter les routes battues et de ne voyager que de nuit, il avait indéfiniment tourné dans un même cercle de fer sans réussir à s'éloigner du théâtre de ses crimes. Au moment où Bénédict et le père Cazeaux le retrouvaient sur leur chemin, il venait d'être découvert dans la retraite où il se cachait par une bande de paysans qui, depuis quelques jours, étaient à sa poursuite.

- Hardi les gars! à mort le jacobin! criaient ceuxci en s'excitant les uns les autres.

Mais Duhoux, stimulé par la peur, et puissamment aidé par la longueur démesurée de ses jambes, gagnait ses ennemis de vitesse. Il leur eût probablement échappé, si l'un des paysans, plus adroit que ses camarades, ne lui eût envoyé une balle qui le jeta par terre, une cuisse fracassée. Tous les gars alors, comme une meute exaspérée par les clameurs de l'hallali, se précipitèrent sur le misérable, et, dans le premier moment de fureur, ils l'eussent infailliblement mis en pièces, si Bénédict, malgré les protestations du père Cazeaux, n'eût poussé son cheval au milieu d'eux.

— Paix, mes amis! s'écria-t-il: voulez-vous donc assassiner ce malheureux?

Les paysans regardérent en dessons celui qui leur par-

lait ainsi; un grondement de mauvais augure courut dans la foule.

Connaissez-vous cet homme? demanda l'un d'eux.
Je le connais, répondit le colonel; il se nomme

Roch Duhoux. L'ex-galérien releva la tête et ne put réprimer un

mouvement de joie.

— Bénédict! s'écria-t-il en tendant vers le jeune officier supérieur ses deux mains vibrantes de peur et de lâcheté, sauvez-moi! oh! sauvez-moi! Bénédict! Souvenez-vous que je vous ai fait grâce de la vie autrefois!

Le colonel ne put s'empécher de détourner la tête avec un geste répulsif. Ce n'était point par pitié qu'il intervenait en faveur de ce rebut des hommes, mais par scrupule de conscience. Un meurtre, si justifié qu'il fût par les crimes du patient, n'en était pas moins à ses yeux un acte dangereux pour la moralité publique et attentatoire aux droits sacrés de la société. Il voulut insister pour arracher cette proie peu intéressante aux coléres trop légitimes de ses persécuteurs, mais le père Cazeaux l'en empécha. La lèvre contractée, l'œil en feu, le vieux sergent détruisit par un violent appel à la vengeance les exhortations pacifiques de son colonel.

- Ce Roch Duhoux, s'écria-t-il en descendant de

cheval, est un incendiaire, un assassin, un terroriste de la bande à Carrier, un noyeur! Il a tué jadis ma femme! il a brûlé ma ferme!... Si vous épargnez cet abominable bandit, je jure Dieu que c'est moi qui le tuerai!

- A mort! à mort, le scélérat! hurlèrent les paysans.

— Il est indigne de pitié! indigne de pardon! reprit le père Cazeaux d'un air implacable. Je le considére comme étant hors la loi!... Je comprends néanmoins que d'honnêtes gens ne fassent pas mourir un être, si exécrable qu'il soit, avant de l'avoir jugé. Jugeons-le donc! En le condamnant nous ferons bonne justice, croyez-moi!

- Oui! oui! jugeons-le! répéta la foule.

Une nouvelle intervention de Bénédict eût été inutile. Il laissa faire et attendit.

Les paysans se formèrent en cercle pour juger l'exgalérien. Le père Cazeaux consentit à présider ce tribunal populaire. La délibération fut courte, la mort prononcée à l'unanimité. Naturellement, l'espèce de légalité qu'on avait introduite dans cet acte de vengeance
s'étendit aussi à l'exécution de la sentence. Un homme
régulièrement condamné ne pouvait être massacré à
coups de fourche comme un malfaiteur pris et puni sur
le fait. Il fut décidé que l'ancien satellite de Carrier,
qui ne méritait pas l'honneur d'être suillé, serait pendu.

d'assièger Paris pour gagner les points stratégiques où une lutte peut s'engager.

» De plus, - et voilà où s'accentue la divergence entre Flourens et moi sur les façons d'agir dans le cas où ce que Robespierre appelait le plus saint des devoirs pourrait devenir une nécessité, - de plus, les projets du lendemain avaient été éventés imprudemment la veille dans les réunions publiques par les orateurs qui devaient eux-mêmes prendre part à la manifestation.

» Voilà pourquoi, prêt à me mêler au mouvement, s'il s'était spontanément produit, je n'ai pas cru devoir l'appuyer quand le peuple m'en a donné, dans une certaine mesure, la responsabilité.

» Aunoucer que tel jour, à telle heure, on renversera un gouvernement, m'a toujours paru le meilleur moyen de le laisser debout.

» L'insurrection finit alors en traquenard Je partage donc à ce sujet les idées du grand poète qui a dit :

» Souviens-toi d'Ettenheim et des pièges célèbres ; » Attends le jour marqué.

» Sois comme Chéréas, qui vint dans les ténêbres » Seul, muet et masqué.

ROTE SUCE SECRED HENRI ROCHEFORT, AT

En quittant la Marseillaise, M. Flourens est allé immédiatement à la Réforme, où il raconte de son côté, et selon son tempérament, la journée du 12 janvier. Voici les passages les plus saillants de son récit.

D'abord, sa visite à Louis Noir :

« Louis Noir, la veille, disait ceci à Jules Valles, à de Beaumont et à moi : MAT , ZUI

« Combien je regrette que mon frère n'ait » pas été transporté à Paris au moment même » de l'assassinat. Si je ne l'ai point fait, ce n'a » pas été faute de bon vouloir de ma part. »

» Nous l'adjurâmes alors, au nom de ses paroles de la veille, au nom de son amitié fraternelle, au nom de la démocratie tout entière, de ne point permettre que la tragédie finit en comédie, en discours prononcés sur une tombe, que son pauvre frère fût assassiné une seconde fois par un enterrement indigue.

» Louis Noir nous répondit d'abord avec une obstination acharnée, ensuite avec aigreur, prétendant que nous voulions nous élever contre Rochefort et Delescluze, contre la volonie du peuple, et cela quand le chef du parti avait parle!

» En même temps nous fûmes assaillis par des gens plus que suspects, les mêmes qui ont failli un peu plus loin étouffer Rochesort, qui ont aidé à dételer les chevaux et traîné le char funèbre à Neuilly.

» Ces gens criaient, gesticulaient contre nous, essayaient même de nous faire un mauvais parti, lorsque nous fûmes arrachés de leurs mains par l'intervention de nos amis de Belleville et du faubourg Antoine... »

M. Flourens revient à son projet de faire prendre au cortége funèbre la route de Paris.

· Le convoi entrait en ce moment dans l'avenue du cimetière de Neuilly. Afin d'être plus sure qu'on ne le conduisit pas à Paris, la police, sous prétexte d'honorer notre ami Noir, avait aidé à dételer les chevaux

» L'heure était suprême. Le sang de Noir allait être vengé par la démocratie et l'aider elle-même à se venger de tant de forfaits, ou bien le châtiment du crime allait être remis à la haute cour de justice!!! Amère et sombre dérision!

» Quand les hommes de Pietri nous revoient, ils se mettent à crier avec rage : A Neuilly! A Neuilly! Ils nous menacent, ils nous montrent au poing, ils nous injurient.

» Des que nous approchons du char sunebre, ils se précipitent sur nous. Ils allaient nous frapper, et nous allions abattre à coups de revolver quelques-uns de ces misérables, quand un grand nombre de nos amis nous rejoignent, effrayent ces lâches et nous aident personnellement à monter sur le siège vide du char funèbre, pour de là dire que nous allions à

\* En ce moment Louis Noir, porté sur les épaules de deux citoyens, se relourne et nous apostrophe avec violence : il m'appelle profa-

» Qui des deux profanait les restes de la victime, de celui qui voulait les conduire à Neuilly, comme l'aurait fait Emile Ollivier luimême, ou bien de celui qui essayait de faire sortir de cet assassinat la vengeance et la fin de tous les assassinats?... .

LA HAUTE-COUR DE JUSTICE.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

La chambre des mises en accusation de la haute-cour de justice a tenu sa première

Nous avons dejà fait connaître la composition de la chambre d'accusation. Il restait à nommer son greffier pour la compléter. M. le président d'Oms y a pourvu, ainsi que le lui prescrivait l'art. 6 du sénatus-consulte du 10 juillet 1852. Il a fait choix du gressier en ches de la cour de cassation, M. Coulon, auquel il a adjoint M. Fauche, greffier à la cour impériale de Paris, ordinairement attaché à la cour d'as-

La chambre se trouvant constituée, le ministère public a fait ses réquisitions par l'organe de M. Bergognié, substitut de M. le procureur général Grandperret. Il a requis la mise eu accusation du prince Napoléon Bouaparte, sous la double inculpation d'homicide volontaire commis sur la personne de M. Victor Noir, et de tentative d'homicide sur celle de M. Ulric de Fonvielle. Après quoi M. Bergognié s'est re-

A la suite de ces réquisitions , la chambre a

rendu un arrêt par lequel elle a chargé de l'instruction de l'affaire M. d'Oms, son président, auquel elle a donné en même temps pouvoir de déléguer tout juge d'instruction et tout officier de police judiciaire.

La chambre s'est séparée après ce premier acte, ajournant sa prochaine séance au jour qui lui sera indiqué par une nonvelle convocation de son président.

Peu d'instants après, M. le président d'Oms, accompagné de deux gressiers, est descendu à la Conciergerie pour y interrogen le prince Napoléon Bonaparte. MM sedo , ismuse a 10q00

Pour les articles non signés ; P. Goder.

# Chronique Locale et de l'Ouest.

RECRUTEMENT. - CLASSE DE 1869.

L'examen des tableaux de recensement et le tirage commenceront le 14 février prochain, et s'effectueront, dans chaque chef-lieu de canton de notre arrondissement, aux lieux, jours et henres ci après déterminés, savoir :

Saumur (Nord-Ouest), lundi 14 février, à 11 heures, à la mairie.

Saumur (Nord-Est), lundi 14 février, à 2 heures, à la mairie.

Gennes, mardi 15 février, à 1 heure, à la

Montreuil-Bellay, jeudi 17 février, à 1 heure, à la mairie.

Saumur (Sud), samedi 19 février, à 11 heures, à la mairie.

Doué, lundi 21 février, à 1 heure, à la mairie.

Vihiers, mardi 22 février, à 11 heures, à la mairie.

Un incendie a éclaté à Nantes, vendredi malin, vers six heures, dans les greniers de l'aile gauche de la vinaigrerie de MM. Colin et Bastard, successeurs de M. Toublanc, boulevard Sébastopol.

On suppose que le seu a pris naissance dans un magasin, rensermant des écorces, appartenant à M. Vincent, tanneur, et contigu à l'établissement de MM. Colin et Bastard. Quoi qu'il en soit, en un instant, l'aile gauche fut embrasée, à ce point qu'il devint impossible de sauver le mobilier de M. Bastard, qui avait là son habitation.

Les secours furent organisés avec la plus grande promptitude, à l'aide des pompes du chemin de fer, de la manufacture de tabac et de la ville.

Mais, malgré la proximité de la Loire, il devint difficile de se procurer de l'eau. Il fallait, en effet, pour arriver au fleuve, traverser la gare des marchandises, encombrée de wagons, et laisser des luyaux étendus sur la voie, chose dangereuse, à une heure où l'on altendait des trains.

Le service d'eau n'a pas de prise, pas de

fontaine de ce côté... On s'inquiétait, quand un officier du bataillon des sapeurs-pompiers eut l'heureuse idée de faire dépaver la voie publique à l'endroit où devait passer le tuyau du service d'eau desservant la manufacture des tabacs. En creusant, on trouva, en effet, ce conduit, qui sut rompu à coups de pioches. Il se forma alors un véritable réservoir qui , largement, alimenta toutes les pompes.

A huit heures, on était maître du feu.

Les pertes sont considérables.

Le magasin des écorces de M. Vincent était assure à la Compagnie générale, pour une somme de 20,000 fr. Il n'en reste que des dé-

Un magasin loue par Mm. Binsse, grainetière, quai Flesselle, et servant de dépôt, a été presqu'entièrement détruit. La plupart des graines sont perdues. Ces graines étaient assurées à la Compagnie l'Abeille, pour une somme de 40,000 francs.

Les bâtiments de l'établissement de MM. Colin et Bastard, presqu'entièrement détruits, étaient assurés à la Compagnie générale.

Tout le monde a fait son devoir.

Pour chronique locale : P. Godet.

# Dernières Nouvelles.

Paris, 17 janvier, une heure et demie. -Aux abords du palais Bourbon, une trentaine de sergents de ville; tout autour et sur le pont de la Concorde, quelques figures qu'on n'y verrait peut-être pas en temps ordinaire. Mais c'est tout. Sur la place de la Concorde, pas de groupes. Sur les boulevards et dans les rues les plus fréquentées. Paris a absolument sa physionomie habituelle, et rien ne présage qu'on veuille faire de la discussion de la demande en autorisation de poursuites contre M. Rochefort un prétexte de manifestation.

Deux heures et demie. Des groupes de curieux se forment. Des escouades de sergents de ville sont massées devant les grilles du palais Bourbon. Un détachement de voltigeurs de la garde occupe la terrasse des Tuileries (côté de l'eau). Nulle agitation, du reste.

Le Corps-Législatif, à la majorité de 226 voix contre 34, a autorisé les poursuites contre M. Rochefort.

Pour dernières nouvelles : P. Goder.

- Un ouvrage qui intéresse au plus haut degrè les amateurs et les producteurs de fruits, et notamment ceux qui ont des plantations à faire et à diriger, vient de paraître sous le titre de : Culture et taille rationnelles et économiques des arbres fruitiers, etc. (Voir aux annonces).

Il y avait justement à quelques pas de là une profonde excavation surmontée d'un treuil qu'abritait une mauvaise toiture de chaume. C'était l'orifice d'une marnière abandonnée depuis de longues années. Le lieu parut merveilleusement choisi aux juges de Roch Duhoux.

- La potence et la fosse! dit l'un d'eux ; il ne manque plus que la corde.

La corde fut bientôt trouvée. Quelques-uns des acteurs de cette scène étaient entres dans le taillis pour y faire du bois mort, et ils avaient emporté avec eux de quoi lier leurs fagots.

Duhoux assistait aux préparatifs de son supplice avec une résignation stupide. La terreur et aussi la souffrance que lui causait sa blessure l'avaient en quelque sorte abruti. Peut-être ne comprenait-il pas bien ce qu'on voulait faire de lui. Ce n'est qu'au dernier moment, lorsque le père Cazeaux, aidé d'un gars vigoureux, le souleva et l'entraîna vers le gouffre qui allait devenir son tombeau, que l'horrible réalité lui apparut dans toute sa hideur.

- Grace ! grace, bonnes gens ! gémit-il d'une voix qui ressemblait déjà à un râle.

Un ricanement séroce lui répondit.

Bénédict s'élança vers le père Cazeaux, qui glissait le nœud coulant autour du cou du condamné.

- Allez-vous donc étrangler vous-même ce scélérat ?

lui demanda-t-il avec agitation.

- Pourquoi pas ? répliqua d'un ton ferme le vieux sergent. N'ai-je pas donné la mort à ses complices ? Pourquoi renoncerai-je à me venger ici ?

- Parce qu'il y a eu jugement, et que celui qui a rendu la sentence ne doit pas l'exécuter !

Cette solennelle parole, prononcée avec l'énergie d'une profonde conviction, impressionna fortement le père Cazeaux. Durant une minute, il hésita. V 291 191109

- Soit L dit-il enfin , je renonce à l'exècuter , mais je veuxassister à l'exécution !

Duhoux vit bien qu'il fallait mourir. Il promena autour de lui un regard désespéré, comme si, oublieux de ses propres crimes, il voulait prendre toute la nature à témoin de la violence qui lui était faite; ses yeux alors se fixèrent sur le lieu et l'instrument de son supplice. Une horrible épouvante contracta-ses traits bouleversés.

- Oh! non! pas là! proféra-t-il en rejetant convulsivement en arrière sa tête et tout le haut de son corps.

Le gars ne tint aucun compte de ce mouvement d'horreur. - Pas là, vous dis-je! pas là l répéta le patient, les

yeux jaillissants et les cheveux dressés. Bénédict seul fut ému par ce cri terrible. Un étrange soupçon s'empara de son esprit. Il mit pied à terre et courut vers le condamné.

- Par pitiél s'écria Duhoux en l'apercevant, empêehez qu'on me pende ici l Je ne veux pas... je ne veux pas tomber dans ce trou du démon!

- Est-ce donc au fond de cette marnière que tu as jeté le cadavre de la mulatresse Sylvia? lui demanda Benedict en frissounant.

- Justice divine!

me semble entrevoir la grimace hideuse d'un spectre dans l'ombre du gouffre béant... Arrachez-moi de cet

Ses membres étaient agités d'un tremblement convulsif; ses dents claquaient. Them . UARGUARUE Bénédict restait immobile, comme saisi d'une religieuse stupeur.

- Sinistre fatalité! Providence vengeresse! murmura-t-il en frémissant malgré lui.

Puis, s'adressant à Roch Duhoux :

- Dieu le veut! dit-il. Je n'ai pas le droit de m'opposer à l'accomplissement de sa volonté manifeste!

- Horrible! horrible! râla le condamné. Je la vois! 過程程 图像

- Qui donc? demanda le colonel.

- La mulâtresse Syl... 1 Il ne put achever. Sa voix se perdit dans un gémissement rauque. On venait de le bisser. Une affreuse grimace crispa son visage, son corps se fordit effroyablement dans les brusques soubresauts de l'agonie; après quoi, tout se détendit et ne bougea plus. Mais presque aussitôt la corde, qui était usée et trop faible pour le poids de ce grand corps osseux, se rompit, et le supplicié fut précipité au fond de la marnière. Seals J si

- Bon voyage! dit un gars ; le gueux était trop vilain " - J'al peur l'reprit fiévreusement le condamné... Il à voir ; le tour est fait ! allons manger la soupe !

- Qui sait? observa un autre, le chenapan n'est peut-être pas mort; ces gredins-la, ça a la vie dure. J'ai bien envie d'aller voir s'il a craché sa mauvaise - Tu oserais, Bruno? Passival mos asiarsh

- Tout de même, à condition que vous changerez la

A l'instant, une corde plus solide fut substituée à celle qui s'était rompue, et l'intrépide Bruno, amarré par le milieu du corps, fut descendu avec précaution dans le

A peine en avait-il touché le fond qu'un est terrible sortit de l'abime et glaça d'effroi les gens restés sur le

- Hissez! hissez! s'écria-t-on.

(La suite au prochain numéro.)

DUSDP - SALLE DE L'HOTEL-DE VIELE. OMSTAGL

Vendredi 21 janvier, à 8 h. 4/2 du soir, -Conférence de M. EMILE DESCHANEL: POFtraits physiologiques et littéraiservice d'eau desservant la manufacture. 297

Prix d'entrée : 2 fr. 50 c. par personne. -On trouve des billets chez le concierge de l'Hôtel-de-Ville: en la veritable res: sliv-sorts auror se

Toute maladie cède à la douce Revalescière du Barry, qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans medecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, eldissenteries, coliques of toux ab asthme, étouffements, oppression, conjestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et

tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. - En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. - La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échausser. -En bottes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. - Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. JERRER, place de la Bi-lange, Common, rue St-Jean, Gondand, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 15 janvier.

Froment (l'h.) 77 k. 18 70 Graine trefle 50 2° qualité. . 74 17 97 — luzerne 50 — — Seigle . . . . 75 12 — Foin (charr.) 780 95 — Orge. . . . . 65 13 12 Luzerne — 780 78 78 78 Avoine. . . . 50 10 25 Paille — 780 45 — Feves . . . . 75 13 — Amandes . . . 50 — — Pois blancs. . 80 × 0 32 + Cassées 50 + + — rouges. . 80 37 - Cire jaune. . 50 200 - Graine de lin. 70 26 - Chanvre tillé (52 ku 500) 45 à 49 Chenevis 50 19 — Chanvre broyé — 48 à 50 — Blanc . . . . . 48 à 50 Demi-couleur . . . 45 à 47 Hede links . 500 A 44 - Brun. als 3800 - 40 al 44 COURS DES VINS.

RLANCS (2 hect. 30).

Cofeaux de Saumur, 1869. 1" qualité 140 à 160

Ordin., envir. de Saumur 1869, 1" Id. 1869, 2° id. 9 à 9 Saint-Léger et environs 1869, 1° id. 45 à 50 Le Puy-N.-D. et en virons 1869, 1 d. 40 a ld. b a La Vienne, 1869, 40 - 8 80 - 80 9 80 82 à 32 ninevab lia rete moughs (2 hect. 20), said el fiels Souzoy et environs 18692019 96 . . . Alizzo 80 & 100 Champigny, 1869. . . . . . . 1r qualité 150 à 200 Varrains, 1869. plidiq subliques selsar, alle 

elquad P. GODET, propriétaire gérant, au la

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Den Limoges

insie 157

E rester 9

Emile Of

essaysied

engeance (

800 es

1

Etude de M. LAUMONIER, notaire a Saumur, ab sinamil ab sinamil

# REMPLACEMENT MILITAIRE.

CLASSE DE 1869.

UNE BOURSE est ouverte en l'étude de M. LAUMONIER, pour les jeunes gens de la classe de 1869.

## BUNS ET FURTS COTRETS ds de pa RENDREsq ab ab

100 Au prix de 64 fr. le cent, rendus à

S'adresser à M. Poitou-Bernard, M' de bois, à Saint-Florent. (549)

# A VENDRE

Une voiture de voyageur, servant de breack

S'adresser au Bureau du Journal.

AND THE CHARLES THE PARTY OF TH

LE CAFÉ DU GAGNE-PETIT,

and situérue de la Visitation . 100 ab amognio Bonne clientèle.

A CÉDER

Pour cause de décès,

## LE CAFÉ DES ARTS,

SITUE A LA FLECHE,

A l'angle des rues Bertrand-Toutain et Grand'Rue.

S'adresser à Mme veuve RAGUENEAU, tenant le café, et à M. RAGUENBAU, cultivateur à St-Lambert, (7)

# LOUER A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

us zus TiUN E PORTION Store &

## DE LA MAISON BERGE

A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Martin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à (4)

Cabinet de François PERCHER, expert-arpenteur à Saumur, en face de la Caisse d'Epargne.

Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer tant contre la succession de Marie Doulard, en son vivant revendeuse, rue St-Nicolas, y décédée, veuve de Joseph Fourneau, que contre la succession de ce dernier, sont invitées à présenter leurs notes et mémoires, dans le plus bref délai, au cabinet dudit expert, susnommé, mandataire des héritiers.

## PLUS<sub>de</sub>HERN Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de Pre Simon, (Notice en-voyée france, à ceux qui la démandent.) Ecrire france à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et success', seul'et uniq. élève de P' Simon; ou à la Phar-matrie Briand, aux Herbiers (Vendée).

BEAU FRAI DE CARPE

De l'année.

S'adresser à M. Lenoy, aubergiste, quai Rabelais, à Chinon, ou à Saumur chez Mm. Guillon, place de l'Hôtel-(486) Jundi 14 février, de-Ville.

M. CD W. ME ME pour la Saint-Jean 1870

UNE MAISON . propre au commerce, située à Saumur, rue St-Jean nº 51

S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (516)

AUX ASTHMATIQUES M. Aubrée, pharmacien à Burie (Charente-Infr), a obtenu par sa précieuse découverte, plus de 1,500 guérisons. Il en adres-sera, franco, la preuve aux personnes qui lui en feront la demande. Prix do traitement . 50 francs. sb

RETENTION D'URINE, douleurs nephrétiques, prompte guérison, traitement spécial de M. Aubrée. Prix, 15 francs.



Potage brevete ROY & BERGER de Poitiers.

Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivatif, recommandé par les premiers méde-

cins, pour la guérison rapide des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs. Une, ou deux applica-tions suffisent, et ne causent qu'une simple démangeaison. 1 fr. 50 la botte de 10 feuilles, dans toutes les Phies.

CULTURE ET TAILLE RATIONNELLES ET ÉCONOMIQUES DES

1° Moyens de préparer le sol et de planter économiquement pour avoir des arbres productifs et de longue durée; — 2° Description des 30 meilleures variétés de poires pour espaliers et des 30 plus méritantes pour haute tige pour la consommation de l'été, de l'automne, de l'hiver et du printemps; 3º Formes nouvelles naturelles opposées aux formes théoriques et fantaisistes improductives et onéreuses ; - 4° Taille simplifiée ; - 5° Conservation des fruits; — 6° Extinction des variétés anciennes et leur remplacement; — 7° Silhouettes ou gravures des 45 meilleures poires de grandeur naturelle et gravées d'après nature; un espalier et une pyramide modèles. etc.; par V. F. LEBEUF, horticulteur-pepinieriste? - Un volume in-

18 jésus: 2 fr. 50 c. Annant 200 lieb Pour recevoir cet ouvrage franco par la poste, envoyer 2 fr. 50 en timbres poste à M. RORET, libraire éditeur, rue Hautefeuille, 12, à Paris.

Rue Saint-Jean, ancien Café Véron, à Saumur.

On trouve dans cette maison tout ce qui sert à coller les vins, à les soutirer, à les mettre en bouteilles, etc.

M. GUINEAUDEAU, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 fr. jusqu'à 20 fr.

Dépôt à Saumur, chez Mme veuve ROBIN, place de l'Hôtelde-Ville. mura-t-il en frémissant malgré la -luvaco insis(15) fi

# ACTIONNAIRES

Le prix des abonnements pris pour un an au journal financier L'UNION DES ACTIONNAIRES (18. Chaussée d'Anlin, transféré actuellement, place Vendome, 10), paraissant deux fois par SEMAINE, les mardi et vendredi, est reduit à 5 FRANCS, sans distincion , pour Paris et les Départements? . 1989 de la genti

sara le melle relieure d'active de la DUTERTRE de la coupe kee ob gun coupleup 18 et 20, passage Bourg-l'Abbetuit noitearment I partage donc à ce sujet les idées du grand I un grand nombre de nos amis nous r

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE. MISE À LA PORTÉE DE TOUTES LES INTELLIGENCES POUR ÊTRE

En quittaut la Marshitale. Marshitale avec violence Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.

OUVRAGE OFFRANT UN COURS COMPLET DE CONTENTIEUX COMMERCIAL, Adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'Ecole du Commerce et des Arts industriels de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, non simula EXPERT PRÈS LES COURS ET TRIBUNAUX, PROFESSEUR DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

« Combien je regrette que men frère n'ait pas élé trassporté. NOTTICÉ EMECEUR DI MAUTE COUR DE

Un fort volume de plus de 800 pages.

Pour le recevoir franco, adresser un bon de poste de 7 fr. 50,

Hygiène et Médecine populaires, and alle and all Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité dons fill all 26 de médecins et d'hygiénistes nou stool . M noisesso of the CONDITIONS D'ABUNNEMENT adea solicalisdo our

Paris, 4 francs par an. - Départements, 5 francs par an. Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

RENTES ET ACTIONS Dernier Hausse. Baisse. Hausse. Balsse. 4 1/2 pour cent 1859. . . . 1031 20 1907 180 19 19 103 9 10 10 10 6, 201 b, 1050 487 50 362 s a saidis A 2880 dos ub lev 2880 p Crédit Foncier (estamp.). . . Crédit Foncier colonial . . 50 0 0 0 655 9 5 2060 25 daniel of 1 p 25 1 205 000 000 000 00 Crédit Mobilier (estamp.). Comptoir d'esc. de Paris. . Orléans (estampillé) . . . . up 125 ob shugeb cop Nord (actions anciennes). Est. 10. 4 V. 10. 10. 15. 1. Paris-Lyon - Méditerranée. , Propode (1 ab of 6 6 25 25 25 96 a 25 16 a 25 10 77 20 983 75 3 75 988 75 5 8 8 621 25 1 25 8 Midi. Ouest is elegicies este ? 620 607 50 2 50 8 6 605 00 0 00 000 000 500 Charentes . . . . . . . . . . . . 4900 and an and the Control of the c 1660 9 5 5 9 9 8 9 1660 9 9 363 75 79 50 362 50 0 01 095 Transatlantiques. ..... 195 190 . 614819 attro Câble transatlantique. . Compagnie immobilière. 360 89 50 050 0 0 1 1 15 1 2 7 7 50 507 50 2 1 1 3 89 88 75 3 50 Emprunt italien 5 0/0. 511 55 Victor-Emmanuel . . . . Crédit Mobilier Espagnok 9550 00 9760-106 mersion | 7 s 50 6408 75 3 75 Est-Hongrois . . . . . . . . . Biv stephen's 50 920 305 Foncier autrichien. . . . . 18 et OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Estquard telemon to beredt. 1 339 tieretigtup Anache's with 339 and on A bollow Samebner of eres Saumure, P. GODET imprime and sale very